



# TROUSSE MÉDIAS

# 2018



**Fédération  
québécoise  
des massothérapeutes  
agréés**

DEPUIS 1979

FOR-CO008 (révision 3, 3 janvier 2018)

# PRÉSENTATION

Depuis 1979, la Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM) est le chef de file du développement de la massothérapie au Québec et œuvre à la poursuite d'un objectif de reconnaissance auprès des différents acteurs du secteur de la santé ainsi que des différentes instances gouvernementales. Pour répondre à des standards élevés de qualité et assurer à la crédibilité de la profession de massothérapeute, la FQM s'est bâtie comme un ordre professionnel avec des mécanismes d'encadrement rigoureux et un système de formation par compétences mis en place avec des écoles accréditées. Dans son souci d'excellence, la FQM travaille de concert avec des gens de cœur pour qui le rayonnement de la massothérapie et des soins de qualité sont les objectifs à atteindre.

En bref, la FQM c'est :

- Un regroupement de plus de 5 700 massothérapeutes, ce qui en fait l'association la plus importante au Québec, à ne représenter que des massothérapeutes;
- Les exigences les plus élevées au Québec en matière de formation et d'éthique de ses membres;
- Des personnes engagées dans l'avancement de la massothérapie au Québec.

En 2015, la Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM) s'est vue certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) selon les exigences de la norme internationale ISO 9001 : 2008. Cette certification permet d'évaluer de façon indépendante et tangible, les processus engagés pour assurer la performance et l'efficacité des services.

La revue *Le Massager* doit également répondre à ces exigences.

Cette trousse média vous permettra de découvrir les différentes formes de visibilité possibles, par le biais des différents supports de communication de la FQM, comme sa revue de formation *Le Massager* et son site Internet, [www.fqm.qc.ca](http://www.fqm.qc.ca)

---

# LE MASSAGER

**TIRAGE MINIMUM :**  
**5 000 exemplaires + 1 000 copies numériques**

**Le Massager se retrouve souvent dans la salle d'attente de nos membres.**  
**VOUS AUGMENTEZ AINSI VOTRE BASSIN DE LECTORAT !**

**LA SEULE REVUE FRANCOPHONE exclusivement dédiée à la massothérapie en Amérique du Nord!**

**Profitez en plus de la visibilité croissante de notre site Web!**  
**23 053 VISITEURS UNIQUES / MOIS**

**LA MEILLEURE FAÇON DE REJOINDRE LES MEMBRES d'une des plus grandes associations de massothérapeutes au Québec**

**RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS AUJOURD'HUI!**

**514 597-0505, poste 238 ou 1 800 363-9609**

**[emilie.guerette.losier@fqm.qc.ca](mailto:emilie.guerette.losier@fqm.qc.ca)**

# STATISTIQUES WEB 2017



Fédération  
québécoise  
des massothérapeutes  
agréés

DEPUIS 1979

## SITE INTERNET

[fqm.qc.ca](http://fqm.qc.ca)

## PROFIL DES VISITEURS

## FACEBOOK

[facebook.com/  
massotherapie.FQM](https://facebook.com/massotherapie.FQM)

Plus de **260 000**  
visites annuellement

**23 053**  
visites mensuelles

**384 806**  
pages vues uniques

**70%** proviennent  
du Canada

**20%** proviennent  
de la France

**4%** proviennent  
des États-Unis

**23%** des visites se font  
à partir d'un mobile

**5 114** abonnés avec  
une portée organique  
pouvant aller jusqu'à près  
de 70 000 personnes

Hausse de **33%** en 2016

**75%** femmes

**25%** hommes

**83%** sont du Canada

# CALENDRIER 2018

Quatre fois par année, Le Massager présente des dossiers abordant différentes pathologies en lien avec la pratique de la massothérapie. Parmi les plus récents dossiers, mentionnons celui sur le massage sportif ou encore le dossier intitulé *TDAH et massothérapie*, publiés en 2015. Le Massager est une revue qui s'adresse aux massothérapeutes; on y retrouve aussi des chroniques sur différents aspects liés à la profession. Le contenu peut varier.

Parution	Réservation	Matériel final	Insertion
Février (34.4)	9 janvier	13 janvier	31 janvier
Mai (35.1)	10 avril	12 avril	1 <sup>er</sup> mai
Août (35.2)	3 juillet	5 juillet	31 juillet
Novembre (35.3)	10 octobre	12 octobre	29 octobre
Agenda 2019	mai 2018	30 juin	—

Les écoles non accréditées par la FQM et les professeurs indépendants ne peuvent pas s'annoncer dans Le Massager et ce, depuis août 2008.

---

## DISTRIBUTION

Distribué partout au Québec quatre fois par année, principalement auprès des 5 700 membres FQM. Le Massager est aussi disponible sur abonnement. Le tirage est d'un minimum de 5 000 exemplaires et environ 1 000 exemplaires numériques.

Printemps – Février (34.4)	21 au 26 février
Été – Mai (35.1)	18 au 25 mai
Automne – Août (35.2)	21 au 26 août
Hiver – Novembre (35.3)	20 au 26 novembre
Agenda 2019 (en vente dans la section des membres)	septembre 2018

La FQM ne peut pas garantir les dates de livraison de la revue auprès de ses membres. Les dates peuvent changer sans préavis et elles ne sont mentionnées qu'à titre indicatif.

# CARTE DES TARIFS 2018

## INSERTION : 600 \$

En dehors d'une publicité imprimée à l'intérieur du magazine, vous pouvez opter pour une insertion publicitaire qui sera jointe au magazine lors de l'envoi. L'annonceur est responsable de fournir un nombre suffisant de copies du document\* à insérer. Si vous le désirez, la FQM s'occupera de l'impression de votre insertion. Les frais d'impression sont de 295 \$ pour des photocopies en noir sur du papier blanc (format 8½ x 11, recto seulement).

Pour des photocopies recto-verso en noir sur du papier blanc (format 8½ x 11), le coût est de 430 \$. Enfin pour toutes autres spécificités, veuillez communiquer avec le responsable de la revue.

\*Un supplément sera facturé pour tous les documents dont le poids excède 30 grammes.

## PUBLICITÉ PAPIER

Le magazine est désormais imprimé en quatre couleurs seulement.



Pleine page  
8,25" x 10,75"  
à marges perdues

800 \$



2/3 page  
7,75" x 6,75"

700 \$



1/2 page  
verticale  
3,5" x  
10,75"

580 \$



1/2 page  
horizontale  
3,5" x 10,75"

580 \$



1/3 page  
7,75" x 3"

480 \$



1/4 page  
3,75" x  
4,75"

390 \$

Format carte d'affaires : 130 \$ (couleur)

Des ententes personnalisées sur demande sont possibles, voir avec la responsable de la revue.

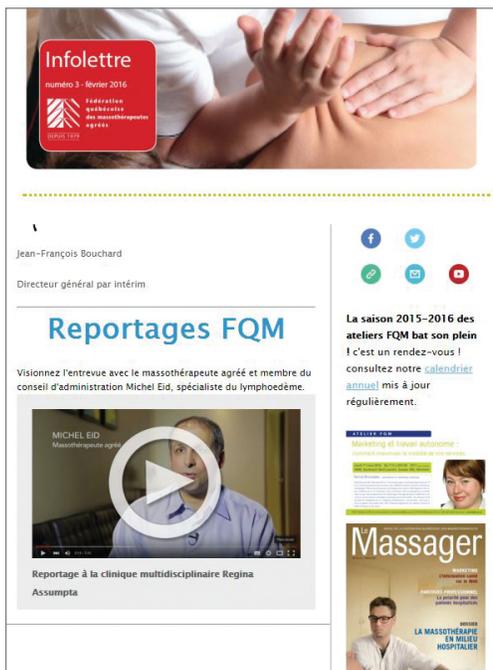
# CARTE DES TARIFS 2018

## PUBLICITÉ WEB

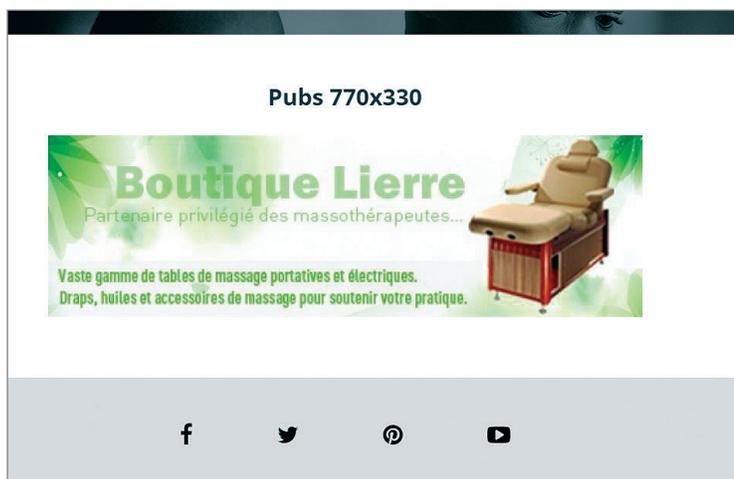
La FQM offre également de la visibilité sur son site internet où les 5 700 membres et le grand public se connectent régulièrement. Cette plateforme est continuellement mise à jour, et sa fréquentation est en croissance constante.

Vous pouvez ainsi opter :

- sur la page d'accueil, pour une bannière web de 770 x 330 pixels pour 300 \$/mois
- dans l'infolettre FQM, envoyée à tous les membres, un bloc de 160 x 100 pixels pour 150 \$/infolettre
- à l'accueil de la section des membres pour un *bandeau* (actualité/publicité) de 461 x 141 pixels pour 100 \$/mois



Infolettre FQM



Bannière – page d'accueil FQM



Bandeau – section membre

# CONTRAT DE PUBLICITÉ

## COORDONNÉES DE L'ANNONCEUR

Annonceur .....  
Adresse .....  
Ville ..... Province ..... Code postal .....  
Personne ressource .....  
Téléphone ( ) ..... Télécopieur ( ) .....  
Courriel .....  
Signature ..... Date .....

## RÉSERVATION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE MASSAGER *(Les prix sont sujets à changement sans préavis)*

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Pleine page (8,25 x 10,75 po)         | 800\$ |
| <input type="checkbox"/> 2/3 page (7,75 x 6,75 po)             | 700\$ |
| <input type="checkbox"/> 1/2 page horizontale (7,75 x 4,75 po) | 580\$ |
| <input type="checkbox"/> 1/2 page verticale (3,5 x 7,75 po)    | 580\$ |
| <input type="checkbox"/> 1/3 de page                           | 480\$ |
| <input type="checkbox"/> 1/4 de page (3,75 x 4,75 po)          | 390\$ |
| <input type="checkbox"/> Format carte d'affaire                | 130\$ |
| <input type="checkbox"/> Insertion dans Le Massager            | 600\$ |

NUMÉRO CHOISI:  février 2018  mai 2018  août 2018  novembre 2018

4 parutions consécutives *(Un rabais de 10 % est accordé à l'achat de 4 parutions consécutives)*

## RÉSERVATION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE SUR LE SITE INTERNET DE LA FQM (AVEC HYPERLIEN)

- |   |                  |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Bannière dans la page d'accueil du site internet (770 x 330)                 | 300\$/mois       |
| <input type="checkbox"/> Bloc dans l'infolettre FQM envoyé à tous les partenaires (160 x 100)         | 150\$/infolettre |
| <input type="checkbox"/> Actualité/Publicité dans la section des membres – page d'accueil (461 x 141) | 100\$/mois       |

Merci de préciser la fréquence de parution souhaitée: .....

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Si vous désirez payer par carte de crédit, veuillez remplir la section ci-dessous. Autrement, veuillez nous faire parvenir votre paiement par chèque visé ou certifié.

J'autorise le prélèvement de ..... \$ sur ma carte de crédit:  Visa  MasterCard  
Numéro de la carte ..... Date d'expiration .....

Signature .....

CONDITIONS: Les annonceurs et/ou leur agence de publicité sont responsables du contenu publicitaire imprimé (incluant texte, illustrations et photos) et dégagent l'éditeur de toute réclamation ou poursuite découlant de la publicité. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de refuser toute insertion publicitaire ou publicité.

**Responsable : Émilie Guérette-Losier**

**514 597-0505 ou 1 800 363-9609 poste 238**

**emilie.guerette.losier@fqm.qc.ca**

# TERMES ET CONDITIONS

**1.** La FQM n'a aucune obligation de publier votre publicité. Cette dernière peut en tout temps, décréter de ne pas publier ou même retirer la publicité pour des raisons qu'elle juge appropriées, à sa seule discrétion, incluant en raison d'un contenu illégal, inapproprié ou offensant.

**2.** Le client s'engage à payer sur réception la somme indiquée sur la facture et ce, malgré toute contestation ou réclamation concernant la publicité que le client pourrait avoir à l'encontre de la FQM. Un taux d'intérêt de un pour cent (1 %) par mois composé mensuellement (12 % par année) s'applique à tout montant impayé un (1) mois suivant la réception de ladite facture.

**3.** Advenant une erreur dans la publicité dont la cause serait imputable à la FQM, les frais facturés seront ajustés proportionnellement au dommage réel causé par l'erreur. Cependant, la FQM se dégage de toute responsabilité quant au contenu ou à l'aspect visuel de la publicité.

**4.** L'annonceur atteste qu'il est autorisé, qu'il détient tous les permis ou licences nécessaires afin de publier la publicité dans Le Massager et que cette dernière ne contrevient à aucune loi. L'annonceur atteste également qu'il détient tous les droits relativement à l'utilisation des marques de commerce, de services ou noms commerciaux, logos ou tout autre élément visuel contenu dans la publicité et que cette utilisation ne contrevient d'aucune façon à la Loi sur les marques de commerce, la Loi sur les droits d'auteurs ainsi qu'à aucune autre loi ou règlement du Québec ou du Canada.

**5.** L'annonceur ou son agence de publicité sont responsables du contenu publicitaire imprimé (incluant textes, illustrations et photos) et dégagent l'éditeur de toute réclamation ou poursuite découlant de la publicité.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'annonceur s'engage à indemniser la FQM relativement à tout recours, incluant les honoraires juridiques raisonnables ainsi que les dépenses encourues par la FQM à la suite de (i) toute réclamation par un tiers concernant la publicité, incluant une allégation de violation des droits de propriété intellectuelle, (ii) toute réclamation pour publicité trompeuse relativement aux produits de l'annonceur ainsi que les garanties ou performances relatives à ces produits; (iii) toute autre action de l'annonceur susceptible d'entraîner la responsabilité de la FQM de quelque manière que ce soit.

**6.** L'annonceur reconnaît que la FQM n'accorde aucune garantie quant au succès, aux bénéfices potentiels ou appels que le client pourrait recevoir à la suite de la publication de la publicité.

**7.** L'annonce de vos produits dans Le Massager ne signifie pas que la FQM endosse vos produits.

**8.** L'annonceur ne peut, sans l'autorisation préalable et écrite de la FQM, utiliser de quelque façon que ce soit le nom de la Fédération québécoise des massothérapeutes, son acronyme ou tout nom susceptible d'être confondu avec ce nom ainsi que son logo ou tout symbole graphique susceptible d'être confondu avec son logo, et ce, afin de promouvoir de quelque façon les biens ou les services offerts par l'annonceur.

**9.** Toutes les parties de ce contrat sont divisibles. Si, pour une raison quelconque, une disposition est jugée illégale ou inopérante, les autres dispositions demeurent en vigueur, en faisant les adaptations nécessaires.

**10.** Le présent contrat est régi par les lois de la province du Québec.

Signature de l'annonceur